

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de AUDRIEU
le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
HARDEL Coralie LEFEVRE Sylvaine MIREY Alain HUE Géraldine BRUNET Teddy BERNARD Gaëlle	LEHOUX Séverine BERNARD Caroline MARGUERITTE Christophe CARVALHO Adrien BASNIER Sabrina LAIR Florian

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Caen, le 7/02/2023

DESTINATAIRES :

Monsieur le Maire de AUDRIEU
le Responsable du CDIF de BAYEUX
Madame la Responsable du SFDL

Pour Le Directeur départemental des finances
publiques,


Christophe DE VLIÉGER
Administrateur des finances publiques